

LA PROBLEMATIQUE DE LA FORMATION DES INSTITUTEURS DE BAKEL EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Résumé

Face aux directives en faveur de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et aux difficultés des instituteurs de l'IEF de Bakel à en cerner les contours didactiques et socioculturelles, il est logique de s'interroger sur la formation initiale de ces éducateurs dans cette activité. Les méthodes mixtes utilisées avec comme techniques de collecte l'enquête par questionnaire, l'entretien semi directif et la recherche documentaire ont permis de découvrir, d'une part, que la formation initiale en EPS dans les Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Education se limite à la pratique du Procédé de Compétitions Multiples par Equipe et de l'hébertisme assurée par des inspecteurs, non spécialistes de l'activité. Une minorité est formée par des professeurs spécialisés en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives qui mettent en exergue, outre la pratique, l'anatomie, la physiologie et la biomécanique. D'autre part, l'absence de stages d'étude du milieu dans les modules de formation implique la méconnaissance des réalités socio culturelles marquées par les inégalités de castes fortement intériorisées par les écoliers et transposées en cours d'EPS.

Mots-clés : Formation, Education physique et sportive, étude du milieu, réalités socioculturelles.

Abstract

In view for the guidelines for the teaching of physical education and sports and the difficulties of the teachers of IEF Bakel to identify didactic and socio-cultural contours, it makes sense to question the initial training of these educators in this discipline. The mixed methods used as collection techniques questionnaire survey, semi-directive interview and documentary research have found, on the one hand, that the initial training in EPS in the Regional Training Centers of Personnel of the 'Education is limited to the practice of the Multiple Team Competitions Process and the hebertism provided by non-specialist inspectors. A minority is formed by professors trained in the Science and Technology of Physical and Sports Activities which highlight, in addition to practice, anatomy, physiology and biomechanics. On the other hand, the absence of a middle school internship in the training modules implies a lack of knowledge of the socio-cultural realities marked by caste inequalities strongly internalized by schoolchildren and transposed during PSE.

Keywords: Training, Physical Education and Sport, environmental study, socio-cultural realities.

Introduction

Le corps assure la relation entre l'individu et l'environnement physique et social. Son acceptation et son appréciation sont inhérentes à son cadrage culturel d'appartenance comme le rapportent respectivement M. Mauss (1966 : 363) et P. Parlebas (1981 : 64), à travers les expressions "habitus" et "ethnomotricité". Dans la quasi-totalité des groupes sociaux, l'aptitude physique est valorisée et des mécanismes pour sa construction sont, d'une part, mises en pratique dans le système d'éducation informelle allant du massage bébé aux activités physiques altruistes de l'enfance à la vieillesse pour la promotion de la vaillance dans les travaux champêtres et du courage dans les confrontations sportives et/ou guerrières qui en constituaient la finalité assignée. En substance, A. Moumouni (1964) soutenait qu' « en tant que valeurs, les activités physiques accompagnaient l'inculcation des normes sociales qui se faisaient par tous, pour tous, partout et tout le temps ».

D'autre part, la cohabitation complémentaire des systèmes d'éducatifs informelle et formelle en Afrique noire a favorisé selon B. Deville-Danthu (1997 : 49) « l'adoption de l'éducation physique et sportive dans les écoles avec des objectifs militaires pendant la colonisation », sportifs, sanitaires et intellectuels après les indépendances. Mais entre formateurs et formés dans cette discipline obligatoire qui ne s'occupe que du corps surtout à l'école élémentaire, le faire et le faire-faire occupent une place de choix dans la pratique pédagogique. C'est pourquoi, en rapport avec le thème et les obligations de la recherche scientifique, le texte est axé sur la problématique, le cadrage conceptuel, la méthodologie, des résultats obtenus et la discussion.

1. Problématique

L'éducation est un tout qui suppose à la fois l'inculcation intégrée et « (...) le développement chez l'enfant d'un certain nombre d'états physiques, moraux et intellectuels que réclame de lui de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. » (E. Durkheim, 1922 : 51). Ainsi, la formation d'un homme apte, adapté et épanoui est au cœur des préoccupations que l'éducation physique et sportive, dès le bas âge, contribue à régler. C'est pourquoi, après avoir eu la conviction que cette discipline est fondamentale au vu de son impact sur le développement intégral de l'individu, UNESCO (1978) institue une « Charte Internationale du Sport » dans laquelle il est fait mention que :

« (...) Tout système éducatif doit s'assurer que des cours d'éducation physique de qualité et inclusifs, de préférence quotidiens, soient inscrits en tant qu'activité obligatoire dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, et que le sport et l'activité physique fassent partie intégrante de la routine quotidienne des enfants et des jeunes à l'école et dans tous les autres établissements d'enseignement».

Sa ratification par le Sénégal a favorisé l'institution de cette discipline comme « obligatoire dans tous les établissements d'éducation et d'enseignement du préscolaire au supérieur » grâce à l'adoption de la Loi 84-59¹ où l'Etat s'est engagé de manière ferme à « mettre en place un personnel qualifié et le matériel pédagogique permettant d'assurer à tous les niveaux une éducation physique et sportive de qualité ». Malgré tout ce dispositif institutionnel dont l'aboutissement est la programmation de l'EPS dans les Guides pédagogiques² et dans les emplois du temps des enseignants de l'élémentaire, il est aujourd'hui constaté que la pratique de cette matière dans ces établissements est sujette à des

¹ La loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport, Articles 13 et 14. Elle a été délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale du Sénégal le vendredi 04 Mai 1984 en séance plénière.

² Les Guides pédagogiques sont les livres de chevet des instituteurs. Ils contiennent les disciplines outils, les compétences visées dans le cycle et à chaque étape de l'élémentaire. Ils renferment également les déclinaisons des compétences disciplinaires en paliers, en objectifs intermédiaires, en objectifs spécifiques qui contiennent les contenus listés pour chaque OS. Les premiers guides pédagogiques sont édités en 2008. Ils ont été révisés en 2013.

difficultés qui se résument, selon N. Gal-Petitfaux (2010 : 28), « à des manquements dans la compétence d’agir et les connaissances à acquérir en lien avec les usages dans le métier. » Cette situation pose, pour l’essentiel, la problématique de la formation des instituteurs dans cette spécialité. Au-delà de la didactique de l’EPS et des activités de terrain dont il faut maîtriser les règles, selon les STAPSIENS³, *l’enseignement de cette discipline exige la connaissance de la cible et des réalités socioculturelles du milieu*. « Ces dernières dans le département de Bakel sont caractérisées par les inégalités de castes fortement intériorisées par les écoliers » (Diallo, 2017 : 360). Bref, après les exigences de l’enseignement de cette discipline sur les plans international et national, les constats des manquements dans sa pratique et la non maîtrise des réalités socioculturelles du milieu par les instituteurs, il est logique de se poser la question de savoir si les difficultés inhérentes à l’enseignement de l’éducation physique et sportive par les instituteurs du département de Bakel émanent d’un déficit de formation pour la pratique sur mesure de cette activité. Le cas échéant un cadrage conceptuel s’avère nécessaire.

2. Elucidation conceptuelle

Cette étude repose sur un socle conceptuel assez important. Nous en avons choisi ceux dont l’élucidation est fondamentale pour une bonne compréhension des résultats : la formation ; l’éducation physique et sportive ; réalités socioculturelles.

La formation : Pris dans son sens large, le concept renvoie assez souvent à une évolution, une équipe, un cycle, etc. Mais c’est sur le plan pédagogique qu’il est employé dans cette étude. Le cas échéant, l’une des définitions les plus communément admises du concept est celle de R. Legendre (1988 : 280) qui la considère comme étant « (...) l’ensemble des connaissances théoriques (concepts et principes), des savoir-faire et des attitudes qui rendent une personne apte à exercer une occupation, un métier ou une profession ». Ainsi, l’employabilité est mise en exergue. Spécifiquement, le terme renvoie à la capacitation des instituteurs en éducation physique et sportive pour une pratique sur mesure de la discipline avec des écoliers âgés de 6 à 13 ans.

L’éducation physique et sportive : Son appellation à l’école a connu une évolution. Elle est passée de gymnastique à sport tout court. Tout en la remplaçant dans le contexte scolaire, R. Lafon (1979) la définit comme étant :

« La partie de l’éducation qui utilise comme moyen l’activité physique. C’est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques, intellectuelles et morales qui permettent une meilleure adaptation de l’individu à son milieu physique et social, l’épanouissement, l’harmonie des formes et des fonctions et l’affermisssement de la santé ».

Avec lui, l’accent est mis sur les effets positifs de l’EPS et sur la cohérence dans les activités sur le terrain. Pour cette dernière raison certainement, Pierre Parlebas (1981) disait qu’il s’agit d’une véritable « pédagogie des conduites motrices », qui dans le cadre de l’étude, renvoie à l’ensemble des règles qui permettent la pratique de l’ « hébertisme » à la première étape et du PCME⁴ dans les 2^{ème} et 3^{ème} étapes.

Réalités socioculturelles : Il s’agit des caractéristiques culturelles des groupes sociaux qui peuvent être différentes d’une localité à une autre. Dans notre champ d’étude, elles sont marquées par les inégalités sociales inhérentes aux castes ou « aux groupes sociaux strictement délimitées et strictement hiérarchisées selon un ordre de dignité, de prestige ou de ‘pureté’ reconnu et accepté par tous (...) La caste définit le métier et les droits particuliers qui ne sont pas les mêmes selon les différentes castes. Elle définit aussi le degré de pouvoir auquel on peut prétendre ». (Mendras, 1989 :

³ STAPS est un sigle qui signifie Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Les spécialistes dans ce domaine sont communément appelés Stapsiens à l’INSEPS qui les forme.

⁴ PCME signifie Procédé de Compétitions Multiples par Équipes.

67). Leur transposition à l'école en général et au cours d'EPS en particulier fait dire à Pierre Bourdieu (1982 : 820) que « les pratiques sportives (...) s'articulent et se négocient à l'intérieur d'une série de limites et de possibilités historiquement développées et socialement produites (...). » R. Renson parlait de « bâton marquant le statut » (1976 : 79) dont la méconnaissance par les instituteurs peut induire des difficultés dans la pratique de l'hébertisme et du PCME dans les écoles de l'inspection de l'éducation et de la formation de Bakel.

3. Méthodologie

Les méthodes mixtes (qualitatives et quantitatives) ont été utilisées avec comme techniques de collecte des données l'observation participante, la recherche documentaire, l'enquête par questionnaire destiné aux 33 instituteurs candidats au Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) et choisis selon la technique des quotas c'est à dire 1/3 des 99 candidats dans les trois districts du Goye Supérieur, du Goye inférieur et de Kidira qui en comptent respectivement 30, 27 et 42). Elles sont complétées par des entretiens semi directifs avec les 02 inspecteurs de l'IEF de Bakel, 4 enseignants chercheurs titulaires à l'INSEPS dont 2 spécialistes des sciences biologiques et 2 sociologues du sport. En outre, nous nous sommes entretenu avec deux (2) griots. L'un habite dans la zone soninké (les 2 Goyes) et l'autre dans le district de Kidira (Zone poular). Deux variables importantes ont été choisies pour la compréhension des manquements constatés dans la pratique de l'éducation physique et sportive par les maîtres. Il s'agit d'une part du contenu de la formation initiale dans les CRFPE et d'autre part de la méconnaissance des caractéristiques physiques et sociologiques des écoliers de 6 à 13 ans et vivant dans un environnement où les inégalités de castes sont très fortement vécues. Les indicateurs qui ont permis de les vérifier sont exposés dans les résultats de la recherche.

4. Les résultats de la recherche

En congruence avec la question de recherche, nous nous sommes appesanti sur la place et les contenus de la formation initiale des instituteurs en EPS ainsi que sur leur niveau de connaissance des caractéristiques physiques et socioculturelles des écoliers de l'IEF de Bakel.

4.1. La question de la formation initiale dans les CRFPE

La formation initiale polyvalente des maîtres dans les CRFPE prend en compte toutes activités de l'élémentaire et de la maternelle. Elle est harmonisée au niveau national et coordonnée par la direction de la recherche du ministère de l'éducation nationale. L'EPS est une partie intégrante des modules de formation. Compte tenu de son importance cause pour laquelle G. Hébert cité par R. Thomas (1981) « la place au premier degré l'action pédagogique » et de la spécificité de la discipline, l'expertise des formateurs et les contenus de formation sont déterminants dans le façonnage du bon praticien.

4.1.1. Le manque d'expertise des formateurs

Les 33 maîtres enquêtés ont été invités à se prononcer sur leur formation en EPS dans les CRFPE. La question qui leur a été posée est la suivante : *En formation initiale, aviez-vous un module portant sur l'éducation physique et sportive ?* Ils doivent répondre par "Oui" ou "Non" et apporter des éclairages par rapport aux formateurs et aux contenus.

Tableau 1 : Répartition des réponses "Oui" et "Non" données par les enquêtés.

Réponses	Effectifs	%
OUI	25	76 %
NON	07	21 %
Abstention	01	03 %
Total	33	100 %

Source : Enquêtes Souleymane Diallo, 2015.

Sur les 33 maîtres, les 25 ont reçu une formation initiale en EPS. Ils représentent en valeur relative un pourcentage de 76 % de l'effectif. Les inspecteurs interrogés affirment tous que : *C'est normal car dans les plans de formation validés au niveau national, il y a bel et bien un module sur l'EPS. Donc ça doit être fait.* Et, parallèlement à ce taux rassurant de maîtres candidats qui ont reçu une formation initiale, se trouve un pourcentage assez élevé de non formés. En effet, les 21 % de l'effectif affirment n'avoir jamais suivi un cours d'EPS dans leur CRFPE d'origine. Le module leur a été annoncé mais ils n'ont pas pu le faire à cause du retard dans le début de la formation. L'accent dans ces cas de figure est mis sur les didactiques des disciplines dites intellectuelles et les stages pratiques dans les écoles élémentaires d'application. Cet état de fait permet de donner raison à Parienté pour qui « l'EPS à l'école continue d'être traitée en parent pauvre » (1995 : 24).

Ces réponses nous ont semblé insuffisantes pour juger de la capacité des maîtres à conduire correctement un cours d'EPS du CI au CM2. Pour ceux qui sont formés, les statuts des formateurs dans cette matière et les contenus permettent d'en avoir une idée nette.

Tableau 2 : Répartition des "Oui" selon les statuts de formateurs.

Statuts des formateurs	Effectifs	%
Un inspecteur de l'éducation et de la formation	19	58 %
Un directeur d'école	02	06 %
Un professeur d'EPS	04	12 %
Un inspecteur de la jeunesse et des sports	00	00 %
Autre	00	00 %
Total des "Oui"	25	76 %
Total enquêtés	33	100 %

Source : Enquêtes Souleymane Diallo, 2015.

Ce sont les inspecteurs de l'éducation et de la formation qui ont donné à ces instituteurs les connaissances acquises en EPS dans les CRFPE. En effet, les 58 % des maîtres enquêtés et qui sont candidats à la pratique du CAP ont été formés par des éléments de ce corps de contrôle. En clair, ils sont 19 sur les 25 ayant répondu par "Oui". La tendance est nette. Cependant, la question logique qu'on s'est posée est la suivante : *Ces inspecteurs sont-ils suffisamment capacités pour assurer cette formation ?* La réponse est non. Les gestionnaires du système éducatif dans l'Inspection de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Bakel se sont tous accordés pour dire :

À la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF), il n'y a aucun module relatif aux activités physiques et sportives. Nos collègues se basent surtout sur leurs expériences d'instituteurs et des documents faits par d'autres inspecteurs et validés. On ne fait que transmettre textuellement la teneur. C'est sur le terrain qu'on se rend compte que l'enseignement de cette discipline exige des connaissances solides en biologie, en biomécanique, en physiologie, etc. En plus, les instituteurs gèrent des enfants qui ne sont pas matures. Ils ne connaissent rien des capacités physiques de ces écoliers en fonction des âges. Ainsi, les activités des élèves en cours d'EPS sont-elles vraiment choisies sur mesure ? Les accidents peuvent être nombreux surtout avec des candidats inexpérimentés, nouveaux sortants pour la plupart.

Le cas échéant, certains CRFPE ont fait appel à des professeurs d'éducation physique et sportive. Quatre individus enquêtés estiment avoir été formés par des sortants de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS).

Ces insuffisances soulignées par les inspecteurs attestent indubitablement du manque de capacitation de ce profil de formateurs. Par conséquent, les instituteurs, pour ceux ayant répondu par "Oui" ne peuvent recevoir qu'une formation superficielle en éducation physique et sportive. Toutefois, on ne perd pas de vue que le formateur importe autant que le contenu de la formation. Sur ce, les maîtres ayant répondu par "Oui" nous ont permis d'identifier les éléments programmatiques reçus en matière d'éducation physique et sportive.

4.1.2. Des modules de formation orientés vers la pratique

En éducation physique et sportive, le profil du formateur compte autant que le contenu de la formation. Les maîtres formés en EPS dans les CRFPE ont répondu aux questions relatives à ce qui leur a été donné comme cours dans cette activité, réponses que nous avons confrontées avec les cours écrits et les polycopies mis à notre disposition.

Tableau 3 : Répartition des "Oui" selon les contenus de formation reçus.

Contenus de formations en EPS	Effectifs	%
Généralités sur l'EPS	01	03 %
PCME	17	52 %
Hébertisme	04	12 %
Pratique de jeux et de sports	02	06 %
L'éducation physique tout court	01	03 %
Autre	00	00 %
Total des "Oui"	25	76 %
Total enquêtés	33	100 %

Source : Enquêtes Souleymane Diallo, 2015.

La formation des enseignants en EPS porte beaucoup plus sur le Procédé de Compétitions multiples par équipes (PCME). C'est du moins ce qui ressort des réponses de 17 instituteurs enquêtés. Ils représentent en valeur relative 52 % du total des maîtres avec qui nous nous sommes entretenus. Leur nombre est 17 sur les 25 ayant répondu par "Oui". Le recoupement de cette information avec les dires des directeurs et des inspecteurs a permis de retenir que le PCME est l'option fondamentale parce que c'est exigé à la pratique du CAP du CE1 au CM2. Ensuite, en convoquant leur passé

d'instituteur, c'est ce qu'ils retiennent le plus en EPS. Enfin, les nouveaux sortants sont candidats et généralement, la classe de CE2 leur est souvent proposée. « Elle semble être la plus facile à tenir à cause de son statut de classe de consolidation ». Rappelons que le PCME est institué par l'Arrêté interministériel n° 00042⁵.

Le deuxième contenu programmatique en matière de formation des instituteurs est l'hébertisme. Il est recommandé à la première étape (CI et CP). En effet, il est revenu 4 fois dans les réponses à cette question des programmes en formation initiale. Elle regroupe 12 % des enseignants enquêtés. Pour justifier cette option, les inspecteurs affirment :

Nous comprenons bien nos collègues qui interviennent dans les CRFPE. Les choix sont faits en fonction des exigences de l'examen. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'entrer dans une école élémentaire où les ¾ des enseignants ne sont pas candidats. Il est donc obligatoire que les nouveaux ou les prétendants au grade d'instituteur soient dans les petites classes. Là, l'hébertisme est exigé par beaucoup d'examineurs.

Pour la pratique de cette dernière (l'hébertisme), des explications parfois divergentes sont notées chez ces gestionnaires du système éducatif ; Ce qui permet d'entretenir le flou dans la tête des formés qui s'en plaignent tout en critiquant parfois leurs supérieurs hiérarchiques. Par contre, deux (2) maîtres ont été initiés à la pratique des jeux et des sports. Pour ceux-ci, il manque la connaissance de l'organisation générale du PCME et de l'hébertisme. Ces manquements sont comblés par les directeurs.

Au total, les options en matière de programme d'EPS en formation initiale dans les CRFPE sont fonction des besoins de l'examen du CAP auquel les nouveaux instituteurs sont d'office candidats. Il convient toutefois de noter que le PCME et l'hébertisme sont des moyens pédagogiques et par conséquent portent principalement sur le comment. Les dispositions physiques et les réalités culturelles qui, selon P. Bourdieu (1980), en bien des cas, commandent les préférences ludiques et sportives sources de motivation pour les écoliers, ne sont pas prises en compte.

4.2. La méconnaissance des caractéristiques physiques et sociologiques des écoliers.

L'éducateur, précisément l'instituteur, a une mission délicate et complexe. Seuls ses talents de pédagogue lui permettent de saisir le maximum de paramètres possibles pour une préparation judicieuse, sur mesure, de son cours dans telle ou telle autre discipline outil. Le cas échéant, P. Parlebas (1986 : 68) attire l'attention des enseignants sur six (6) critères sans la considération desquels dans la préparation du cours d'EPS, le déroulement de la leçon peut être problématique. Il s'agit :

« - des qualités ou aptitudes censées être sollicitées par les pratiques (sports de force, d'adresse, de résistance, de vitesse, de coordination...), - du matériel et des instruments utilisés (jeux de ballon, de raquettes, sports mécaniques, sports appareillés...), - des lieux de pratique (sports en pleine nature, jeux de cour, sport de salle ou de petits terrains...), - de la nature du substrat (sports de neige ou de glace, sports aériens ou nautiques, sports de glisse...), - du nombre de pratiquants (sport individuel, sport collectif, jeux d'équipes...), - autres critères parfois retenus (motivations suscitées, valeurs spectaculaires, complexité des gestes, possibilité ou impossibilité de s'alimenter en cours d'épreuve...) ».

Ainsi, entre autres préalables, la connaissance de la cible dans ses caractéristiques physiques et socioculturelles est indispensable.

⁵ La pratique de l'E.P.S. par le P.C.M.E. a été préconisée dans les écoles élémentaires sénégalaises par les Instructions Officielles contenues dans la circulaire interministérielle 00042 du 16 mai 1973. Il a été rendu obligatoire par le Décret 79-1165 du 20 décembre 1979 paru au Journal Officiel n° 4759 du 1^{er} mars 1980.

4.2.1. La méconnaissance des caractéristiques physiques des écoliers

Dans toute activité de formation, la connaissance de la matière sur laquelle porte la capacitation est nécessaire. En EPS à l'école élémentaire, la maîtrise des rapports entre les âges (de 6 à 13 ans) et les possibilités physiques correspondantes s'avère plus qu'indispensable. De l'avis des "stapsiens" interrogés sur les disciplines fondamentales garantissant la connaissance de la cible, il y a, d'une part, celles qui sont inhérentes au corps (anatomie, physiologie et biomécanique) qui pour des raisons didactiques sont, en bien des circonstances, séparables de l'évolution de la cognition. Cette idée recoupe celle de Leif et Delay (1965 : 323). Pour eux aussi, « la motricité est de l'ordre du mouvement ». D'autre part, la formation dans les matières connexes (psychologie des APS, Activités Physiques et Sportives Adaptées et secourisme) permet un bon dosage des activités en EPS. Partant de ce fait, les instituteurs ont été invités à se prononcer sur leur connaissance de ces disciplines. Rappelons que chaque réponse proposée peut revenir 33 fois car les enquêtés sont au nombre de trente-trois (33).

Tableau 4 : Répartition des maitres ayant répondu par "Oui" selon les disciplines fondamentales connues en formation et / ou ailleurs.

Disciplines fondamentales en EPS	Réponses	%
Anatomie	09	09 %
Physiologie	06	06 %
Biomécanique	00	00 %
Aucune formation dans ces disciplines	86	61 %
Total réponses des "Oui"	25*4= 100	76 %
Total des réponses possibles	33*4= 142	100 %

Source : Enquêtes complémentaires Souleymane Diallo, 2018.

Les instituteurs ne connaissent pas les disciplines fondamentales qui garantissent la connaissance des capacités motrices des enfants en EPS. Les 61 % des réponses à la question y affaissant sont négatives ; ce qui signifie que ces matières ne sont pas prises en compte dans la formation. Les 15 % restant qui complètent le lot des formés sont partagés entre l'anatomie (9 réponses) et la physiologie (6 réponses). Ainsi, même ceux qui ont bénéficié d'une formation dans les CRFPE (les 76 % des maitres) n'ont pas eu de module formation en EPS portant sur ces disciplines fondamentales.

Les connaissances capitalisées dans ces 2 disciplines ont été acquises au lycée ou aux côtés d'un spécialiste qui peut être un professeur d'EPS ou un médecin. Selon eux, seules des techniques portant sur la pratique du PCME et de l'hébertisme sont faites dans ces établissements. Les maitres restent presque indifférents face à ces disciplines ; une indifférence liée pour l'essentiel à l'ignorance. Les "stapsiens" exposent leur amertume et expliquent :

Ils ne savent pas que le corps humain est une machine possédant sa propre mécanique qui lui permet de marcher, de courir, de sauter, de nager, etc. La biomécanique analyse et scrute tous les mouvements mécaniques du corps selon le milieu dans lequel il évolue et l'activité pratiquée. Toutes les articulations, et ce qui les entoure comme les muscles, les os, les organes, les tissus, le collagène et même les molécules, font l'objet d'observation et d'études scientifiques. Elle intègre l'anatomie qui étudie les structures du corps et leurs relations alors que la physiologie humaine s'intéresse au fonctionnement des différentes parties du corps.

Par ailleurs, l'étude de ces disciplines permet de mettre en corrélation les capacités psychomotrices des enfants du primaire et les sports et exercices proposés dans le cours d'EPS. En effet, de l'avis de Rossant (1996 : 3), « le développement psychomoteur de l'enfant est un processus qui permet au nourrisson de devenir adulte après être passé par plusieurs étapes ». La pratique des mouvements qu'exigent les exercices physiques et / ou les sports qui constituent l'objet de la leçon nécessite la maîtrise des notions droite-gauche, le corps étant le repère fixe et la réversibilité en tant que capacité de concevoir des actions et leurs inverses. Ces capacités ne sont acquises que vers sept (7) ans. L'EPS à la première étape ne devrait donc s'occuper que d'activités allant dans le sens d'aider les enfants à assoir ces notions en eux. Pour cette raison certainement Ginsburg (2007) recommande aux instituteurs « de privilégier le jeu qui permet aux enfants d'utiliser leur créativité tout en développant leur imagination, leur dextérité et la force physique, cognitive et émotionnelle nécessaires en EPS. » C'est seulement entre 7 et 12 ans que l'enfant parvient à établir des relations solides entre les actions de jeu en particulier dans le temps et dans l'espace. Parallèlement, les syncinésies (mouvements parasites) disparaissent, les coordinations statiques et dynamiques se consolident et l'adresse est meilleure. Le schéma corporel est acquis. Toutefois, il convient de noter des différences notoires entre les enfants du point de vue du développement psychomoteur. Le dosage des activités par les maîtres à des fins d'adaptation est nécessaire. Wauters-Krings (2009) préconise « l'éducation motrice différenciée à la place d'éducation physique dans le primaire » car de l'avis de Rigal:

« Chaque enfant est un individu original, unique, qui a son rythme de développement propre. Si tous les enfants passent par les mêmes étapes de développement, ils le font chacun à sa façon et à son rythme. Des écarts de 6 à 8 mois dans l'apparition de certains comportements chez deux enfants différents sont tout à fait normaux » (2003).

Dans le même souci, les Guides pédagogiques (2013) qui constituent les socles programmatiques retiennent pour le domaine EPSA, la compétence de cycle suivante : « Intégrer des règles de base, des activités motrices simples ainsi que des techniques élémentaires d'expression dans des situations d'éducation physique, sportive et artistique ».

Par ailleurs, on note une ignorance quasi-totale des disciplines connexes c'est à dire la psychologie des APS, les APSA et le secourisme. Elles ne sont pas faites en cours dans les CRFPE et par conséquent ne sont pas pratiquées sur le terrain d'EPS. Les deux premières renvoient à la connaissance de la cible, sa psychologie par rapport aux APS à des fins d'assimilation ou d'accommodation par rapport aux activités préconisées. Le secourisme permet de venir en aide à un écolier ayant eu un accident.

Au total, les enseignants ne sont pas formés dans ces disciplines fondamentales et connexes en EPS. Cette situation implique la méconnaissance des étapes de développement psychomoteur des écoliers de l'élémentaire permettant à l'instituteur de préconiser des réajustements à des fins d'adaptations des jeux et des activités physiques et sportives.

4.2.2. L'étude du milieu : la grande absente de la formation

Une connaissance préalable des réalités du milieu d'exercice facilite l'adaptation et permet de se préparer aux éventuelles difficultés qui peuvent émaner des populations autochtones. C'est pourquoi l'étude du milieu est fondamentale pour la formation des élèves-maîtres. Elle permet selon Abdoul Moumouni « d'envisager l'éducation physique à l'école dans la problématique globale de l'éducation qui est (...) étroitement liée aux structures sociales, économiques et politiques des sociétés d'Afrique noire (...) » (1964). Pour cette raison, nous avons essayé de savoir si les maîtres enquêtés ont fait de stages dans ce sens ou non. Ils ont répondu par "Oui" ou "Non" à la question : *Avez-vous fait des stages d'étude du milieu pendant votre formation initiale ?*

Tableau 5 : Répartition des enquêtés en fonction des réponses ‘‘Oui’’ ou ‘‘Non’’ données.

Réponses	Effectifs	%
OUI	00	00 %
NON	32	97 %
Abstention	01	03 %
Total	33	100 %

Source : Enquêtes Souleymane Diallo, 2015.

Les enseignants formés dans les centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE) ne font pas de stages d'étude du milieu. Sur les 33 que nous avons enquêtés, les 32 ont estimés n'avoir jamais fait ce type de stage quand ils étaient en formation initiale. Beaucoup d'entre eux ne savent même pas ce que c'est. Les explications des enquêteurs leur ont permis de comprendre et de répondre par la négation ‘‘NON’’. En valeur relative, ils représentent 97 % des maîtres candidats. Cette situation est assez révélatrice de certaines difficultés que rencontrent les nouveaux sortants. Pourtant plus de la moitié parmi eux sont formés à Tambacounda. Ces stages d'étude du milieu leur auraient permis de comprendre le système des castes dans le département de Bakel et de se préparer en conséquence. Le temps de formation est souvent indexé par les inspecteurs :

Ils n'ont que quelques mois de formation. La didactique des disciplines est priorisée sur tout. C'est la formation du praticien, du pédagogue qui importe avant toute autre chose. C'est pourquoi ces stages d'étude du milieu sont relégués au second plan. En plus, ils coûtaient chers à l'État qui a limité ses dépenses en matière d'éducation et de formation. Les élèves-maîtres d'aujourd'hui doivent se contenter des deux stages d'observation et de pratique dans les écoles élémentaires.

Les entretiens avec les directeurs sont aussi révélateurs de l'importance de ces stages d'étude du milieu dans la formation initiale des instituteurs. Leurs révélations ont permis de se rendre compte que les élèves maîtres des anciennes écoles normales régionales faisaient des stages d'étude du milieu. Les objectifs visés n'étaient rien d'autre que la familiarisation des futurs instituteurs aux réalités sociologiques, culturelles et économiques des milieux où ils étaient appelés à évoluer au début de leurs carrières. Ils étaient en effet, dans leur écrasante majorité affectés dans les villages, zones rurales ou les modes de vie diffèrent totalement de ceux des citadins. Cinq parmi les directeurs interrogés sont des anciens. Ils ont été formés dans les écoles normales régionales. Très nostalgiques, ils racontent :

La durée de la formation était de quatre ans. Pendant les 3 premières années, on faisait deux stages pratiques pendant l'année scolaire et un stage d'étude du milieu à la fin de celle-ci. Ainsi, l'occasion nous est donnée de visiter et d'étudier 3 zones rurales. Ce dernier durait 21 jours. Des ordres de mission avec indication du nombre de jours et des objectifs du stage nous sont remis. Ils doivent être visés par les sous-préfets à la fin du séjour. Des groupes étaient constitués dans chaque promotion. Les rencontres avec les populations rurales étaient très fructueuses. On appréhendait les modes de vie, les relations entre habitants, les mentalités, la hiérarchisation sociale, les relations avec les écoles, les facteurs d'influence, de conflits, de domination, etc.

Par rapport à l'EPS, Charles Béart inspecteur de l'enseignement primaire puis ex-directeur de l'École Normale William Ponty, a été certainement un des inspirateurs de ce procédé décrit par les directeurs; lui qui défendait l'étroitesse des relations entre jeux et cultures en Afrique en ces termes: « (...) La richesse motrice n'est pas innée, elle s'acquiert ainsi grâce aux propositions faites par le milieu

culturel, dès les premiers mois, suivant la pédagogie adoptée par ceux qui utilisent le mouvement comme instrument d'éducation » (1960).

Au fond, ces stages d'étude du milieu étaient des moments de contact avec les populations rurales destinés à compléter la formation des élèves-maîtres. Ils étaient bien préparés pour évoluer dans ces zones. Aujourd'hui, ces anciens sont unanimes à dire que : *Ces écoles normales régionales formaient de vraies instituteurs capables de servir partout au Sénégal et de s'adapter à toutes les réalités villageoises.*

5. Discussion des résultats

« Il est difficile de convaincre en science même si le chercheur arrive à une vérité » (Zouckermann, 1968 : 241). Cette réalité peut être inhérente, selon H. I. Marrou « aux démarches et aux contraintes liées à l'objet de recherche » (1975 : 2). Dans cette étude, l'échantillon, quoique, représentatif pour les instituteurs (33) sur un total de 99 candidats au CAP pose un problème d'exhaustivité. L'interrogation et l'exploitation des réponses de tous les enseignants (les 99) peuvent indubitablement faire évoluer les réalités trouvées car ils ont été formés dans différents CRFPE avec parfois des Stapsiens pour la capacitation en EPS.

En outre, l'observation participante a permis de découvrir à quel point l'attachement et la valorisation des inégalités de castes par les villageois constituent une réalité intériorisée par les enfants au point d'induire des difficultés pour le respect des principes d'égalité au départ des compétitions sources d'inégalités sportives difficilement acceptables par les écoliers nobles. Il se pose dès lors la question de savoir si ces types de problèmes peuvent être pris en charge dans la formation en EPS en tant que discipline purement pratique et compte tenu de la relativité culturelle avec ces instituteurs formés dans 7 CRFPE dont 3 se situant dans des régions différentes de Tambacounda.

Aussi, l'étude a mis l'accent sur la méconnaissance des caractéristiques psychomotrices par les instituteurs. Certains d'entre eux (la majorité) ont jugé que c'est une réalité patente à prendre en compte là où d'autres soutiennent que la réflexion, en amont, par les spécialistes pour la conception des programmes l'a intégré d'où les propositions d'activités programmatiques sur mesure dans cette discipline. La vérification des contenus d'enseignement en EPS par classe, des compétences aux objectifs spécifiques, dans le primaire a manqué dans cette étude. Elle pourrait consolider les analyses faites sur les programmes et fonder davantage les vérités trouvées.

Enfin, l'appréhension de la problématique de l'enseignement de l'EPS dans l'IEF de Bakel commande de considérer les positions contradictoires pour une meilleure compréhension des résultats trouvés. C'est le cas d'assertions de personnes rencontrées grâce à l'observation participante non prises en compte parce que ne faisant pas partie des enquêtés ciblés. De même, la confrontation des difficultés de pratiques du PCME et de l'hébertisme dans les villages à celles faites dans les villes bakeloises aiderait davantage à conforter ou fragiliser une partie des analyses faites sur les résultats. De l'avis de B. Jurdan (1998 : 279) « il est nécessaire de prendre en compte les divergences, de multiplier toujours plus les éléments d'une situation afin de créer les conditions d'une controverse positive sur la validité des résultats ».

Conclusion

La formation initiale des instituteurs en éducation physique et sportive pose problème en ce sens qu'elle fait l'objet d'une négligence manifestée par le caractère superficiel de la capacitation si elle est faite dans les CRFPE. Pour l'écrasante majorité des instituteurs, la formation dans cette activité est assurée par des inspecteurs de l'éducation et de la formation et qui sont loin d'être des spécialistes de la discipline. Par conséquent, seules les connaissances pratiques relatives au PCME et à l'hébertisme équivoque, acquises dans leur passé d'instituteur sont transmises aux futurs maîtres. Les disciplines fondamentales que sont d'une part l'anatomie, la physiologie, la biomécanique, la psychologie des activités physiques et sportives et le secourisme sont quasi totalement ignorés par les formateurs et les formés. Pourtant, l'EPS comme toute autre discipline nécessite la connaissance de la cible qui à l'école élémentaire est caractérisée par sa jeunesse (6 à 13 ans) et donc par son physique

malléable. En outre, les stages d'étude du milieu qui favorisent l'imprégnation et l'appréhension des réalités socioculturelles des écoliers ne sont plus d'actualité à cause de la courte durée de la formation pendant laquelle les disciplines dites cognitives sont privilégiées. Cette méconnaissance de ces réalités et de leurs rapports avec les jeux et les sports peuvent poser aux instituteurs de réels problèmes d'adaptation des activités préconisées en éducation physique et sportive. De ce fait et en perspective, il est logique de s'engager dans une étude d'impact de la formation complète des instituteurs en EPS c'est-à-dire intégrant la connaissance des caractéristiques biophysiques et socioculturelles des écoliers ainsi que les compétences didactiques nécessaires sur les performances en EPS et dans les autres activités dites intellectuelles.

Références bibliographiques

- Béart, C. (1960). *Recherche des éléments d'une sociologie des peuples africains à partir de leurs jeux*. Paris : Présence Africaine.
- Bourdieu, P. (1980). *Le Sens pratique*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1982). Sport et Classes sociales, in *Information en Sciences sociales*. Vol. 17, 819-840.
- Deville-Danthu, B. (1997). *Le sport en noir et blanc, Du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*. Paris : Editions L'Harmattan.
- Diallo, S. (2017). *Sociologie du sport au Sénégal : Inégalités sociales et pratique de l'éducation physique et sportive des écoliers du département de Bakel*, Thèse de doctorat unique, UCAD, Dakar.
- Durkheim, É. (1922). *Education et sociologie*. Paris : PUF Quadrige.
- Guides pédagogiques (2013) sont les livres de chevet des instituteurs. Ils contiennent les disciplines outils, les compétences visées dans le cycle et à chaque étape de l'élémentaire. Ils ont été révisés en 2013.
- Ginsburg, K. R. (2007). The importance of play in promoting healthy child development and maintaining strong parent-child bonds. In *Pediatrics*, 119(1), 182-191.
- Hebert G., cité par, Thomas R. (1981). In *L'éducation physique*. Paris : collection Que sais-je.
- Jurdant, B. (1998). *Impostures scientifiques*. Paris/Nice : La découverte/Alliages.
- Lafon, R. (1979). *Encyclopédie Universalisa Quillet*. Paris : Editions PUF.
- Legendre, R. (1988). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Larousse. Paris.
- Leif J. α Delay J. (1965). *Psychologie et éducation*. Tome1 : l'enfant. Paris : Editions Fernand Nathan.
- Loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport, Articles 13 et 14. Elle a été délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale du Sénégal le vendredi 04 Mai 1984 en séance plénière.
- Marrou, H.-I. (1975), *De la connaissance historique*. Paris : Editions Seuil.
- Mauss, M. (1966). Les techniques du corps, in *Sociologie et Anthropologie*. Paris : PUF, 1966. pp. 363-386.
- Mendras, H. (1989). *Eléments de sociologie*. Paris : Armand Colin,
- Moumouni, A. (1964). Pour une conception et une orientation générales de l'éducation conformes aux intérêts et aux aspirations nationales des peuples d'Afrique Noire, In *Education en Afrique*. Paris : Éditions François Maspero.
- Parienté, R. (1978). *La fabuleuse histoire de l'athlétisme*. Londres : Editions O.D.I.L.
- Parlebas, P. (1981). *Lexique commenté en sciences de l'action motrice*. Paris : INSEP.

Parlebas, P. (1986). *Eléments de sociologie du sport*. Paris : PUF.

Petitfaux, N. (2010). L'activité en classe de l'enseignant d'EPS et le caractère "situé" des connaissances dans l'action: contribution d'un programme de recherche en anthropologie cognitive. In *JRIEPS*, Université de Franche Comté, 27-45.

Renson, R. (1976). *Social Status Symbolism of Sport Stratification*, texte non publié mais présenté au Congrès scientifique des Jeux olympiques. Québec.

Rigal, R. (2003). *Motricité humaine. Fondements et applications pédagogiques. Tome 2 – Développement moteur*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 3ème édition.

Rossant, L. (1996) *L'éveil psychomoteur du jeune enfant*. Paris : PUF.

UNESCO, Charte Internationale de l'éducation physique et du sport, 1978, Article 1, alinéa 7.

Wauters-Krings, F. (2009). *Psychomotricité à l'école maternelle. Les situations motrices au service du développement de l'enfant*. Bruxelles : De Boeck.

Zouckermann, R. (1968). *Galilée, penseur libre*. Paris : Editions de l'Union Rationaliste.